



EIFEIL
La fédération des éditeurs de musique indépendants en France

MANIFESTE

Pour un plan de transformation de l'édition musicale
#creagissons

26 mai 2020

La culture est un gâteau, il faut juste savoir qui tient le couteau. Afin que, demain, nous ne partagions pas que des miettes, il est urgent de repenser l'édition musicale et la création.

Les éditeurs de musique indépendants sont des partenaires indispensables à la création, garants de la diversité culturelle et de l'irrigation des territoires. Ils sont essentiels à la préservation des œuvres, l'avenir des créateurs et l'intérêt du droit d'auteur.

La crise du Covid-19 les a fait tomber dans le grand puits des inégalités, tant en France qu'à travers le monde. D'ordinaires invisibles et méconnus, les éditeurs sont dans l'urgence, et l'action publique à envisager pour les soutenir économiquement est vitale.

Mais au-delà de l'urgence, tous partagent ce constat : le « monde d'avant » est terminé et nous devons réagir. Un plan de relance immédiat est certes nécessaire, mais il nous appartient surtout de le penser dès à présent comme un véritable plan de transformation du monde de l'édition pour la création musicale, de sa consommation et de sa juste rémunération, et non pas un plan qui nous ferait repartir « comme avant ».

Par ce manifeste, nous entendons poser les premières pierres d'une refondation. Et sensibiliser pouvoirs publics, collectivités, professionnels, auditeurs, publics, à l'impératif de protéger l'édition musicale et de veiller au respect de la création artistique par un plan de transformation.



Les grands axes

Solidarité et justice sociale et fiscale :

- **Le crédit d'impôt de l'édition musicale**

Aujourd'hui, l'édition musicale n'a pas de crédit d'impôt dédié, et la mise en place d'un tel soutien est devenue vitale pour permettre de pérenniser nos activités et celles de nos créateurs.

Nouvelle incitation à la signature de talents d'aujourd'hui et de demain, nous souhaitons l'ouverture du crédit d'impôt phonographique à l'édition musicale, en adaptant certains critères à nos métiers très spécifiques.

En soutenant les nouvelles propositions d'évolution du [SNEP](#), ce crédit d'impôt ouvert à l'édition créera des recettes fiscales compensatoires tout en assurant l'avenir de nos métiers et de nos droits.

- **FONPEPS de soutien à l'emploi**

Nous souhaitons que la mesure 1 du [FONPEPS](#) soit ouverte aux éditeurs de musique afin de les accompagner dans l'embauche d'un premier salarié en CDI, soit 1 000 € par trimestre pendant deux ans.

Aujourd'hui, près de 80% des éditeurs de musique indépendants n'ont pas de salariés, faute de moyens.

Création de financements pérennes de sens :

- « **L'aide à l'innovation et la transition numérique de la musique enregistrée** »

Instituée par le ministère de la culture en 2016, nous souhaitons rendre cet [accompagnement numérique](#) éligible à l'édition musicale et le doter d'une enveloppe supplémentaire dédiée de 400 000 €/an.



○ **Les objets connectés**

Créer une taxe sur les objets connectés tels que enceintes système audio multiroom, appareils audio Bluetooth, soit sur les nouvelles façons d'écouter et de créer de la musique, pour soutenir l'édition musicale.

En 2019, 245 millions d'objets connectés ont été vendus à travers le monde, soit un chiffre d'affaire de 25 milliards de \$.

Une nouvelle taxe de 0,52% générant du droit voisin, est logique et essentielle à la pérennisation de nos activités.

○ **Partage des valeurs**

Pérenniser une juste chaîne de monétisation des contenus musicaux, notamment sur les réseaux sociaux, le streaming et les plateformes de ventes en ligne.

Aujourd'hui, 1M de vues ou streams correspond à :

- YouTube = 150 à 300€ de droits d'auteur
- Deezer = 140€ pour la partie "gratuite" ou 1300€ pour la partie abonnements payants
- Spotify = 173€ pour la partie "gratuite" ou 1100€ pour la partie abonnements payants
- Apple = 2 000€, donc uniquement abonnés payants
- Aucune rémunération sur Facebook

Ces montants de rémunération ne permettent pas un flux d'investissement et de création pérenne, ni la garantie d'une large diversité pour les éditeurs indépendants et leurs créateurs.

○ **Quotas de chanson française en radio**

Sanctuariser le dispositif des quotas de chansons francophones en radios, incontournables prescriptrices pour les publics français : les radios restent aujourd'hui une vitrine indispensable et la garantie d'un revenu du droit d'auteur équitable pour nos métiers.



Création de la Maison de l'Édition Musicale et la Création :

○ **Soutenir et encourager une stratégie RSE**

En développant un dialogue ouvert et constructif entre les éditeurs de musique, leurs salariés, leurs créateurs, leurs partenaires et les collectivités, cette Maison s'engagera dans une démarche RSE de manière ambitieuse afin de permettre à tous un épanouissement et une participation à la construction de l'avenir.

○ **Lieu d'accueil inédit, véritable relai des métiers d'éditeurs**

Un lieu de rencontres, d'échanges et d'informations dédié à tous les éditeurs indépendants en France et leurs créateurs, propose :

- Un accueil personnalisé, un lieu de formations, réunions, Show case, séminaires de création, expositions, salons professionnels... Et équipé d'outils numériques de visio-diffusion
- 2 studios d'enregistrement de maquettes de chansons et de musique pour l'image, pub...
- Point d'ancrage de la production du [CréaMusic Festival](#), la [plateforme de musique à l'image](#), la [webradio des catalogues des éditeurs indépendants](#) et d'un journal numérique mensuel dédié à l'édition musicale.
- Un espace de 400m² situé au cœur de la Butte-Aux-Cailles, à Paris.

Les éditeurs de musique demandent à n'être ni connus ni entendus, mais reconnus et écoutés.

Car sans édition et création, pas de question. Mais pas de réponse non plus.